Province de Québec Municipalité de Saint –Samuel Mardi 6 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 6 avril 2021 à 19h00 en visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron et Claudia Doucet

Sont absents: Patrick Mathis et Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19h03 par monsieur Grégoire Bergeron, pro-maire. Madame Sarah Richard, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2021-04-034 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-04-035 Adoption du procès-verbal du 9 mars 2021.

Il est proposé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 9 mars 2021 séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-04-036 Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Camille Desmarais, secondé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 84 067.51\$, dont 9 618.12\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2021-04-037 Adoption du règlement 2021-327.

Il est proposé par Claudia Doucet, appuyé par Sandra Lampron et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2021-327 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 219 visant à remplacer des dispositions applicables à la tarification et à ajouter des dispositions applicables au renouvellement des permis et certificats.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-04-038 Autorisation achat lame à neige.

Il est proposé par la conseillère Sandra Lampron, secondé par Claudia Doucet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de faire l'achat de la lame à neige Metal Pless qui a été louée avec option d'achat pendant la saison 2020-2021 afin de s'assurer qu'elle réponde bien à nos besoins.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-04-039 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2020.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 143 700 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de monsieur Camille Desmarais, appuyé par madame Sandra Lampron, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Samuel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-04-040 <u>Embauche responsable du service des travaux publics</u>.

À la suite d'un processus d'embauche complet, il est proposé par la conseillère Claudia Doucet, secondé par Sandra Lampron et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à embaucher Stéphan Martin à titre de responsable du service des travaux publics qui remplacera monsieur Gérard Doucet.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-04-041 <u>Création d'un poste à temps partiel – Responsable des loisirs et de la vie communautaire.</u>

Il est proposé par monsieur Camille Desmarais, appuyé par Claudia Doucet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à embaucher Valérie Nault à titre de responsable des loisirs et de la vie communautaire à raison de 8 heures par semaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-04-042 <u>Adoption du rapport annuel d'activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.</u>

Communication est donnée d'un rapport de Sarah Richard, relatif au rapport annuel d'activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sandra Lampron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Samuel approuve le rapport annuel d'activités 2020 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2021-04-043 Recommandation à l'inspecteur de conserver sa position dans le dossier de Canneberge Désilets S.E.N.C. (Matricule 0605-63-9809).

ATTENDU QUE Canneberge Désilets S.E.N.C. a procédé à la construction d'une station de pompage de 35' x 70' à cheval sur la limite des municipalités de Saint-Valère et de St-Samuel;

ATTENDU QUE la construction a été réalisé sans avoir obtenu le permis de construction;

ATTENDU QUE la demande de permis a été déposé trois jours après avoir débuté les travaux et que l'inspecteur a refusé la demande de permis;

ATTENDU QUE l'inspecteur exige une marge de recul de 5 mètres entre la construction et la limite de propriété de Saint-Samuel (référence au matricule 0605-63-9809);

ATTENDU QUE Canneberge Désilets S.E.N.C. a mandaté monsieur Jacques Métivier, urbaniste afin trouver une solution pour régler la problématique;

ATTENDU que l'avis n'apporte pas de nouvelle information, mais bien une interprétation différente du règlement;

ATTENDU QUE l'inspecteur n'a pas été convaincu par l'avis de monsieur Métivier;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis de Jacques Métivier et qu'ils n'ont pas été convaincu de l'avis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Camille Desmarais et appuyé par Claudia Doucet que le Conseil statue sur la demande comme suit :

QUE le conseil recommande à l'inspecteur de conserver sa position et de ne pas émettre le permis de construction.

2021-04-044 <u>Géocivil Consultant Inc. – Mandaté pour la modification à la</u> demande d'autorisation.

Monsieur Camille Desmarais propose que la municipalité de Saint-Samuel mandate l'entreprise Géocivil Consultant inc. pour la modification de la demande d'autorisation ayant pour numéro de référence 7450-17-01-00146-02 au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et atteste de la conformité des travaux projetés dans le 2^e Rang Ouest.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

<u>Dépôt de l'écrit de la démission du conseiller au siège numéro 5 – Léo Gauthier.</u>

Conformément à l'article 316 alinéa 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller Léo Gauthier signée le 1 avril 2021.

2021-04-045 <u>Décision du conseil relative à la vacance du poste de conseiller au siège numéro 5.</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 337 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que lorsque la vacance d'un poste de conseiller est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de conseiller numéro 5 est survenue dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre suffisant d'élus pour obtenir le quorum nécessaire lors des séances à venir entre le 1 avril 2021 et le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Camille Desmarais, secondé par Claudia Doucet et résolu :

QUE le conseil demande à la secrétaire-trésorière de ne pas aller en élection partielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Sandra Lampron propose la levée de la séance à 19 h 29. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Pro-maire	
Grégoire Bergeron, Pro-maire	Sarah Richard, Secrétaire de la séance
	/